

Conseil Communautaire
Séance du 21 septembre 2023

Délibération N° 2023 09 067 : Finances – Budgets annexes – Décision modificative n°1-2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni au siège 1 place Clémenceau à Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 14/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	32	Pouvoirs	1	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; Dominique SAVATTIER (suppléant de Mme Agnès VERDIER) ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Philippe TOURNADRE
Jean-Michel CHIQUET	Excusé
Fabienne PINÇON	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Pascal MARIE	Excusé
Philippe WEHRLÉ	Excusé

Secrétaire de séance : Galiène Cohu

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 25/09/2023

M. le Président expose :

Considérant que suite à l'admission en non valeur de créances irrécouvrables , il y a lieu d'apporter des ajustements de crédits sur les budgets annexes 85605 – ZAE Val du Loir ; 85609 – SPANC, ; 85610 – Résidence les Aubépines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

1. Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits s'équilibrant en dépenses et en recettes, constituant la décision modificative n°1-2023 sur le budget annexe n° 85605 – ZAE Val du Loir suivante :

Décision modificative n°1-2022 - Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Code Fonction / services	Libellé/motifs	Dépenses en €	Recettes en €
011	6283	60	Frais de nettoyage de locaux	-489,00	
65	6542	60	Créances éteintes	489,00	
				0,00	0,00

2. Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits s'équilibrant en dépenses et en recettes, constituant la décision modificative n°1-2023 sur le budget annexe n° 85609 – SPANC suivante :

Décision modificative n°1-2022 - Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé/motifs	Dépenses en €	Recettes en €
022		Dépenses imprévues	-3 511,00	
65	6541	Créances admises en non-valeur	3 511,00	
			0,00	0,00

3. Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits s'équilibrant en dépenses et en recettes, constituant la décision modificative n°1-2023 sur le budget annexe n° 85610 – Résidence les Aubépines suivante :

Décision modificative n°1-2022 - Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé/motifs	Dépenses en €	Recettes en €
016	61351	Informatique	-263,00	
016	6541	Créances admises en non-valeur	263,00	
		TOTAL	0,00	0,00

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
Mme Galiène COHU**